Image not found or type unknown

Problème de remontée capillaire petite copropriété

Par **Labojpc**, le **18/06/2022** à **20:10**

bonjour dans une maison familiale nous sommes trois copropriétaires, un par étage, et j'ai au rdc des remontées capillaire importantes qui humidifient fortement les murs. Des travaux doivent êtres engagés par une entreprise spécialisée. Ma question est la suivante, dois-je supporté seul le coût de ces travaux où doit on partager entre les copropriétaires ? Merci.

Par **yapasdequoi**, le **18/06/2022** à **20:15**

Bonjour,

Les travaux qui impactent les parties communes sont à voter en AG et à répartir aux tantièmes.

Par **Parisien420**, le **18/06/2022** à **20:15**

Bonjour,

Si les remontées capillaires se produisent sur le gros oeuvre (murs porteurs, murs de la façade), le coût des travaux sera supporté par tous les copropriétaires car ce sont des parties communes, sauf mention contraire dans votre règlement de copropriété.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés